

MAIRIE
DE
PUYGIRON
(Drôme)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11
Nombre de membre en exercice	10
Nombre de membres présents	08

Date de la convocation	04 avril 2017
Date d'affichage	07 avril 2017

L'an deux mil dix sept et le treize avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

Présents : ARSAC Véronique, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien, CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, DUMONT Pascale, THIBAUD Daniel.

Absent excusé : MALECOT Olivier.

Absente représentée : LOOPUYT Christine (pouvoir à CAMPELLO Régina).

M. THIVOLLE Michel a été nommé secrétaire.

Objet : Taux d'imposition 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121.29, L 2311 et suivants et L 2312.1 et suivants, L 2331.3

Vu la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies

Vu les lois de finances actuelles

Vu l'état n° 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment : les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 123 854 €


Considérant le transfert de la Taxe Professionnelle à la SESAME au 1^{er} janvier 2005

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à la majorité des membres présents et représentés (5 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention), **fixe les taux d'imposition pour l'année 2017** comme suit :

Catégorie	Taux 2016 en %	Taux 2017 en %	Base	Produit en €
Taxe d'habitation	10.57	10.78	624 900	67 364
Taxe foncière bâtie	10.88	11.09	393 100	43 595
Taxe foncière non bâtie	54.05	55.11	23 235	12 895
Total				123 854

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
L. CHARPENET



Acte rendu exécutoire :

- après publication en Préfecture le
- et publication ou notification le

27 / 04 / 2017
04 / 05 / 2017

ORIGINAL